

FOYER JACQUES CORNU

Association

Foyer
Jacques
Cornu

ANGELIQUE DESSAINT
GERALDINE DESSOLIERS
FABIENNE FLEURY
KAREN LETOUPIN

22/10/2014

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. L'ÉTAT DES LIEUX DES BESOINS

- A. Définition du terme « Sans Domicile Fixe »..... P. 3
- B. Avant 1994 à BAYEUX P. 3
- C. Des circonstances difficiles aboutissant à la création de l'association.....P. 4

II. LE FOYER JACQUES CORNU

- A. Les Valeurs de l'Association P. 5
- B. Le Foyer JACQUES CORNU et son organisation P. 5
- C. Le fonctionnement de l'association..... P.7
- D. Les missions de l'association..... P.10

III. LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

- A. Partenariat divers visant à la pérennité du Foyer..... P. 12
- B. Communication de l'Association : restreinte volontairement P.13
- C. Les limites de l'association : freins pouvant être discutés..... P.13

IV. LE FOYER JACQUES CORNU ET LES VALEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- A. Le foyer Jacques CORNU : Une association d'utilité sociale P.14
- B. Foyer Jacques CORNU : Acteur de cohésion sociale..... P.16
- C. Le foyer Jacques CORNU : Acteur de changement sociétal P.17

CONCLUSION

ANNEXES P.20 à 30

INTRODUCTION

Dans le cadre de notre formation, Master « Management de L'Economie Sociale et Solidaire » à L'IAE de Caen, nous avons comme objectif de mieux comprendre et approfondir nos connaissances dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire. Notre travail consistait à étudier une structure afin d'appréhender son fonctionnement et le lien d'appartenance à l'Economie Sociale et Solidaire.

Ayant toutes une expérience dans les établissements d'accueil de personnes âgées, nous souhaitons nous ouvrir sur d'autres types de structures afin d'avoir une vision plus large du domaine de l'Economie Sociale et Solidaire.

Le FOYER JACQUES CORNU est une association qui a pour but d'aider les personnes en difficulté, sans logement que l'on appelle communément les « Sans Domicile Fixe ».

Après avoir pris contact avec l'Association par téléphone et par mail, nous avons un rendez-vous le Mercredi 22 Octobre. Monsieur de GOUVILLE Dominique, le Président de l'association Jacques CORNU et sa directrice Madame MONTEIL Virginie nous ont accueilli au sein du Foyer d'accueil d'Urgence pour Hommes et Femmes avec ou sans enfant(s) à Bayeux.

Pour bien mener notre entretien et récolter les informations nécessaires, notre équipe de travail s'est réunie à plusieurs reprises, d'établir un questionnaire¹ afin de passer un entretien pour, par la suite, faire une synthèse² et construire notre dossier.

Nous avons décidé de faire d'abord un état des lieux des besoins liés aux personnes sans logement sur Bayeux et ses environs. Nous déclinons par la suite l'association JACQUES CORNU et son projet dans son ensemble, puis son modèle économique. Pour terminer nous mettrons en exergue son utilité sociale pour démontrer que le Foyer JACQUES CORNU est un acteur à part entière de l'Economie Sociale et Solidaire.

¹ CF Annexe 1 : Questionnaire destiné au Président de L'Association et à sa Directrice p

² CF Annexe 2 : Compte rendu des réunions p

I. L'ETAT DES LIEUX DES BESOINS

A. Définition du terme « Sans Domicile Fixe »

Nous souhaitons faire le point sur la définition de la notion de Sans Domicile Fixe (SDF) avant de faire l'état des lieux des besoins à Bayeux.

Selon l'INSEE, au sens strict, « elle désigne les personnes qui ne disposent d'aucun lieu couvert pour se protéger des intempéries. Elle s'applique aux personnes qui dorment à l'extérieur (dans la rue, dans un jardin public) ou qui occupent un abri de fortune »³.

L'image du SDF est très erronée par le biais des médias et par notre propre approche socio-culturelle. Nous considérons les SDF comme en marge de la société avec souvent des troubles psychiatriques, et ne voulant pas, la plupart du temps, se réinsérer dans la société (refus de prise en charge).

La réalité est souvent autre chose : les personnes qui se retrouvent dans la rue peuvent être « Monsieur et Madame tout le monde ». Les causes menant à cette situation peuvent être par exemple :

- Une perte d'emploi donnant suite à l'incapacité d'honorer son loyer. Les personnes sont alors expulsées de leur logement.
- Suite à des violences conjugales, certaines femmes peuvent décider de quitter leur mari et se retrouver sans toit.
- Suite à une altercation avec les parents, pour les plus jeunes.
- Le fait de ne pas avoir un salaire qui recouvre l'ensemble des besoins vitaux. Les travailleurs pauvres qui ne peuvent pas accéder à un logement faute de moyens financiers.

Ces exemples vont à l'encontre du « clochard » que l'on peut s'imaginer. Certes, il y a des « SDF » qui se sont marginalisés avec des désordres psychiatriques mais cela n'est pas la majorité des cas. C'est pourquoi, dans notre dossier et sous l'appui de Madame MONTEUIL et de Monsieur de GOUVILLE, nous ne parlerons pas de SDF mais de résidents au sein du Foyer.

B. Avant 1994 à BAYEUX

Avant 1994, aucune structure d'accueil pour les « SDF » n'existait à Bayeux et dans le BESSIN. Ils vivaient dans la rue, dans des squats et dans des conditions inhumaines⁴.

³ INSEE- Méthodologie n° 116, 2006 -1ème partie : Définition de la population sans domicile et le choix d'enquête : Cécile BROUSSE

⁴CF Annexe compte rendu : Propos de Monsieur de GOUVILLE, témoin de la situation

Quand ils avaient besoin de se nourrir ou parfois de se loger, le prêtre Jacques Cornu, qui officiait à Bayeux, leur ouvrait les portes de son presbytère. A l'époque, 14 hommes ont été recensés.

C. Des circonstances difficiles aboutissant à la création de l'association

Nous avons pris le choix de vous raconter la genèse selon les propos de Monsieur de GOUVILLE afin de mieux comprendre l'association et la situation à Bayeux en 1994.

Suite au décès, en 1994, du Père Jacques CORNU, « ces clochards » comme on les nommait à l'époque ont voulu se recueillir sur le cercueil du prêtre à la cathédrale de Bayeux. Ils se virent refuser l'accès de l'église par la sacristine à cause de leurs apparences négligées (sales et malodorants).

Monsieur de GOUVILLE était présent à la sortie de la cathédrale et vu ce groupe de clochards en colère. Il leur demanda quel était le problème. Ils racontèrent les tenants et les aboutissants de l'histoire. Finalement, Ils purent aller se recueillir grâce à l'intervention de Monsieur de GOUVILLE.

Ces personnes demandèrent d'aller à l'inhumation le lendemain pour rendre un dernier hommage en gage de remerciement. Pour Monsieur de GOUVILLE, il était inconcevable qu'ils assistent à la cérémonie dans « cet état » et donc leur fixa un rendez-vous le lendemain matin proche de la rivière « L'Aure » qui traverse le centre de Bayeux. Cet endroit leur était bien connu puisque c'était le lieu où ils faisaient « leur toilette ». Ce rendez-vous avait pour but de leur fournir des vêtements propres afin d'assister à la cérémonie. Au cours de la matinée, ils ont fait la mendicité pour pouvoir offrir une plante au père Cornu.

Suite à la cérémonie, Monsieur de GOUVILLE décida de mettre en place une association pour ne pas laisser ces personnes démunies livrées à elles-mêmes. C'est ainsi que l'association Jacques Cornu vu le jour, en hommage à cet homme d'église qui voyait au-delà des apparences et pour qui la solidarité envers son prochain était importante. L'association a ouvert ses portes le 24 Décembre 1994 avec les moyens du bord, qui étaient plutôt rudimentaires et avec uniquement des bénévoles.

Bayeux a pour la première fois un Foyer d'accueil d'URGENCE et ce sera le seul dans la région bayeusaine.

Cette ouverture avait provoqué beaucoup d'inquiétudes au sein de la population (pétitions, manifestations) car celle-ci avait peur d'une montée de la criminalité et de l'arrivée d'autres « clochards » dans leur ville. Monsieur de GOUVILLE et son équipe de bénévoles ont dû batailler pour montrer que la mise en place du Foyer ne nuirait pas aux habitants. En effet, d'après eux « ces clochards », non pas issus « d'ailleurs » mais bien de Bayeux, seraient moins visibles dans une structure et pourraient être réinsérés.

Au cours des années, l'association a gagné ces lettres de noblesse : respect et utilité publique de l'association. Près de 250 personnes par an (y compris des enfants avec leur mère) avec un parcours de vie différent, passent par le Foyer d'Urgence.

II. LE FOYER JACQUES CORNU

A. Les Valeurs de l'Association

Lors de la création de l'association le 24 décembre 1994, les valeurs étaient fondées sur :

- La convivialité,
- Le bon accueil dès l'arrivée des résidents : il doit être réussi pour favoriser de bonnes conditions durant le séjour,
- L'écoute et l'empathie,
- La dignité,
- « La débrouillardise » au point de vue économique,
- La responsabilité et l'implication : cet item concerne plus les travailleurs sociaux et permet d'avoir une base solide du foyer.

Depuis 20 ans, ces valeurs sont restées les mêmes. La direction et la présidence de l'association veillent au maintien de ce socle.

Toutes ces valeurs permettent d'apporter aux résidents une certaine sécurité, un moment de repos et permettent un retour à la vie « courante » grâce à la réinsertion.

B. Le Foyer JACQUES CORNU et son organisation

Le Foyer Jacques Cornu est une association considérée comme d'utilité publique à but non lucratif, ce qui relève de la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association. Cette association fait partie de la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS), elle propose aux personnes en situation de grave détresse sociale un accueil, un hébergement et une aide à la réinsertion sociale.

Le Foyer Jacques Cornu agit principalement sur le territoire local, BAYEUX et dans tout le BESSIN. Cependant il peut avoir une action nationale lorsqu'un cas le nécessite. Madame MONTEIL, la directrice, nous a présenté un exemple concret celui d'une femme victime de violences conjugales. Cette personne habitant le Sud de la France fut contrainte de quitter sa région pour venir se réfugier dans le Foyer Jacques Cornu.

Le Foyer Jacques Cornu s'organise de la manière suivante :

- Pour la direction : Mme MONTEIL, la directrice et un sous-directeur.
- 5 travailleurs sociaux (dont 2 travailleurs en CDD) principalement de profil moniteurs éducateurs
- 4 veilleurs de nuit.
- L'association dispose d'un conseil d'administration représenté par Mr de GOUVILLE, fondateur de l'association.

Monsieur de GOUVILLE et Madame MONTEIL ont tous deux une place prépondérante dans l'association.

Monsieur de GOUVILLE joue un rôle important notamment sur l'aspect politique. Il gère les négociations avec la Préfecture, la Sous-Préfecture et la Mairie. Quant à Madame MONTEIL, elle s'occupe de l'organisation et des relations avec des organismes de l'insertion, des CMP⁵, GRETA⁶, IRTS⁷, etc.

L'association Jacques Cornu s'appuie peu sur les bénévoles. Ce constat est lié à « un manque d'élan des bénévoles néanmoins lors de chaque intervention des bénévoles il y a un retour positif de l'activité » a déclaré Mme MONTEIL.

Les intervenants agissent principalement sur un savoir et chaque intervenant est accompagné par un travailleur social afin de cadrer les résidents durant l'activité (cela évite des sorties intempestives des résidents lors de l'activité). Les activités proposées sont, par exemple, des ateliers d'aquarelle, de tricot, de musique, etc.

⁵ CMP: Centre Médico-psychologique

⁶ GRETA : Groupement d'établissements

⁷ IRTS : Institut Régional du Travail Social

C. Le fonctionnement de l'association

L'association regroupe différents types de logements dans Bayeux :

Un Foyer d'accueil d'urgence :

Pour les hommes et les femmes avec ou sans enfant(s) sont accueillis. La capacité d'accueil agréée est de 43 places mais elle est bien souvent dépassée pour ne pas séparer les enfants de leur mère. Lors de notre visite, 51 personnes dont 21 enfants étaient présents dans le foyer. Les chambres sont accommodées pour 2 personnes, sauf certaines chambres réservées pour les femmes avec enfants.

7 Appartements Relais conventionnés à l'ALT⁸

Ces logements sont loués à l'Organisme Calvados Habitat. Les personnes disposent d'un accompagnement social durant 6 mois puis sont dirigés vers un logement locatif avec un bail au nom du résident et plus au nom de l'association. Ces appartements représentent un bon moyen de savoir si ces personnes sont capables ou non d'assumer un logement.

Une Maison relais :

Ce bâtiment est constitué de 10 appartements attribués uniquement aux personnes isolées, des hommes et des femmes souffrant de solitude. Ces personnes peuvent quitter leur logement quand ils le souhaitent et dès lors qu'ils ont réussi à retisser des liens avec l'extérieur.

Un foyer d'extrême urgence :

Ce foyer a été fermé en mars 2012 suite à une recommandation de l'inspection du travail (pas aux normes pour accueillir des travailleurs ex : pas de salle de pause).

Avec la fermeture du foyer, 9 places d'extrême urgence ont disparu, ce qui a engendré des suppressions de postes au sein des éducateurs.

1. La prise en charge du Résident

L'association accueille des hommes, des femmes et des enfants, la moyenne d'âge est de 34 ans et varie actuellement de 18 à 62 ans. Environ 250 personnes sont hébergées par an sur une durée maximale d'un an dans le foyer d'urgence. Les séjours peuvent être de très courte durée (une nuit) mais la moyenne est de 6 mois.

⁸ ALT : Allocation Logement à caractère Temporaire

Aucune condition d'admission n'est requise, le Foyer Jacques Cornu accueille toutes les personnes qui ont un besoin urgent de se reloger quel que soient les raisons de leur exclusion.

Seulement, en cas de personnes lourdement atteintes psychologiquement et présentant des troubles nécessitant une prise en charge plus importante, on transfère ces personnes au centre médico-psychologique afin de leur faire passer une consultation et de les prendre en charge si cela s'avère nécessaire.

Le foyer est en étroite collaboration avec le SPIP⁹ pour éviter tout incident au sein du foyer notamment à l'égard des femmes et des enfants dans le cadre du foyer mixte.

Lors de l'arrivée du résident au foyer, ce dernier dispose de quelques jours de tranquillité pour prendre des repères et se reposer. Après 3 ou 4 jours dans le Foyer Jacques Cornu, le résident s'entretient avec la direction et signe un contrat de séjour avec remise d'une charte de bonne conduite qui doit être respectée sous peine d'entraîner la rupture du contrat (loi du 2 Janvier 2002).

Une journée au sein du Foyer s'organise en plusieurs étapes, certaines de ces étapes sont obligatoires.

- Distribution des repas de 8H à 8H30, le résident doit être présent : au-delà de ce créneau horaire, le repas n'est pas servi pour éviter des dérives par la suite.
- Repas peut être pris de manière collective ou individuelle,
- Ateliers éducatifs sur la base du volontariat,
- Retour de l'école des enfants,
- Distribution des repas du soir de 18H à 18H30,
- Dans la journée, les résidents sont libres de leurs mouvements. A partir de 20H30, les grilles du foyer sont fermées jusqu'à 7H du matin.

Si l'éducateur en ressent la nécessité, des ateliers ainsi que la prise des repas dans la salle collective peuvent être obligatoires pour certains résidents. A côté de cela, des « activités ludiques » sont parfois proposées, telles que la piscine, le cinéma ou la salle de sport. Ces activités peuvent également devenir obligatoires, notamment si le résident s'isole.

2. Implication des résidents au sein du Foyer

Toutes les 12 semaines, environ, sont élus, parmi les résidents, les nouveaux membres du Conseil de la Vie Sociale¹⁰ (CVS) de l'établissement. Ce conseil favorise la participation et l'expression des résidents.

⁹SPIP: Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

¹⁰ CVS: Conseil de la vie sociale

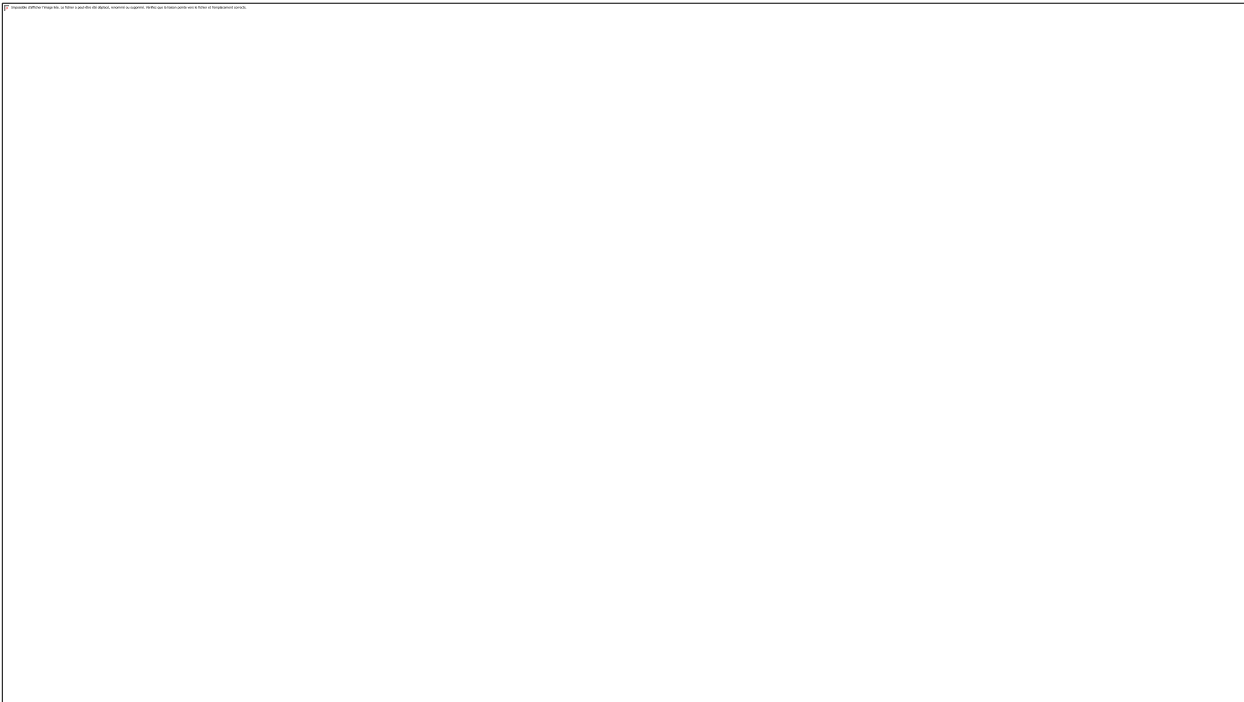
Cependant, les résidents ne s'impliquent pas au-delà de ce Conseil de la Vie Sociale. La directrice nous dit que « Le résident reste un résident ».

Quand une personne commence à rendre service, il est difficile de la recadrer, il prend plus de libertés et ceci peut être considéré comme « un avantage » à son égard par les autres résidents.

3. [Projet en cours](#)

En 2015, l'association va recenser toutes ses activités sur un seul et même site. La maison relais qui regroupe actuellement dix studios va être étendue, avec la construction de six logements supplémentaires.

Le Plan de Masse du projet:



Au centre de ce terrain, sera construit un bâtiment abritant les bureaux, la salle à manger collective et les salles d'activités. Tout autour, huit îlots de six logements individuels abriteront le foyer d'urgence.

L'association a beaucoup travaillé sur ce projet novateur, proposant la mixité du foyer, ceci n'existant pas encore dans la région et donc posant question.

« Est-il possible de mélanger des hommes avec des femmes notamment quand celles-ci ont subi des violences conjugales ? » et « quel est l'intérêt de les séparer ? »

Pour Madame MONTEIL et Monsieur de GOUVILLE, le seul endroit où les hommes et les femmes sont séparés, c'est en prison or l'objectif du foyer est de redonner un sens à la vie des résidents.

Suite à un essai et au résultat concluant au foyer d'urgence, le Président de l'association et la directrice du foyer ont décidé d'élargir l'essai et de l'appliquer au nouveau foyer.

Cette mixité n'a pas été simple à mettre en œuvre, beaucoup de personnes se sont levées contre le projet pour des raisons diverses et éparées. Tout est pris en compte pour ne mettre personne en danger, grâce, entre autre, à la collaboration avec le SPIP évoquée précédemment.

D. Les missions de l'association

L'objectif premier de l'association est d'accueillir les personnes démunies qui « sonnent » à la grille du foyer, de leur proposer un logement ainsi que le couvert pour ensuite les aider à la réinsertion sociale. Des ateliers éducatifs sont mis en place pour évaluer et faciliter l'intégration des résidents dans la vraie vie et dans le monde du travail.

Le Foyer Jacques Cornu travaille aussi en collaboration avec l'IRTS¹¹ et le GRETA¹² qui proposent des formations pour les adultes dans de nombreux domaines professionnels.

Un autre objectif de l'association est d'entretenir un lien avec la réalité pour le résident. Afin de mieux responsabiliser les résidents, le Foyer Jacques Cornu n'est pas entièrement gratuit. Le foyer demande une participation aux charges en payant un loyer modeste. Cependant, il arrive que certaines personnes ne puissent pas s'acquitter du paiement. C'est le cas des jeunes de moins de 25 ans qui ne peuvent pas toucher le RSA¹³ ou encore des « sans- papiers » (les OQFT¹⁴).

¹¹ IRTS : Institut Régional de Travail Social

¹² GRETA: Groupement d'Établissement

¹³ RSA: Revenu Solidarité Active

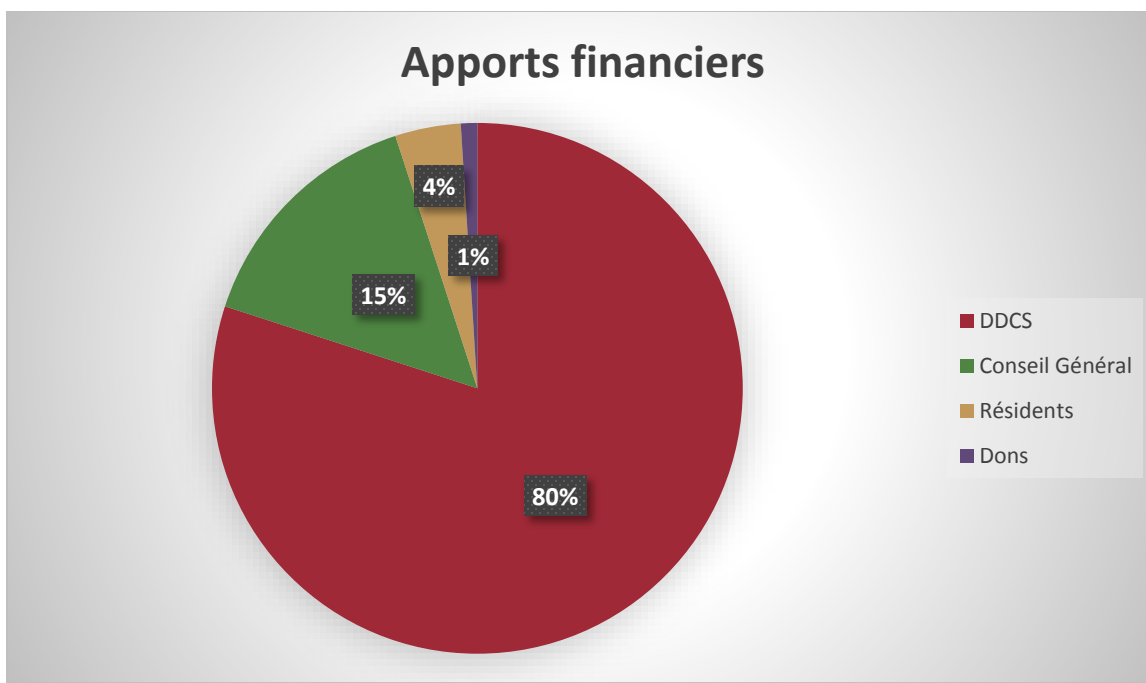
¹⁴ OQTF : Obligation de quitter le territoire français

III. LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

A. Partenariat divers visant à la pérennité du Foyer

L'association Jacques Cornu a obtenu un budget de fonctionnement de 900 000€ en 2012. Néanmoins, la structure ne possède pas de fonds propres, mais différentes institutions la subventionnent afin qu'elle puisse accompagner le public en difficulté.

1. Les partenaires financiers



La part la plus importante dans le budget provient de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) à hauteur de 80% du budget.

Le Conseil Général subventionne la structure par catégorie de public et non pas par projet propulsé par le foyer. Il apporte 15% du budget attribué seulement aux femmes enceintes et celles qui ont des enfants de moins de 3 ans.

Les résidents participent financièrement tous les mois aux charges liées au logement (loyer, électricité et eau). Ils peuvent être aidés financièrement en prétendant à une allocation logement temporaire lors de leur séjour au foyer grâce à La Caisse d'Allocations Familiales.

Les dons de particuliers restent un infime pourcentage par rapport aux financeurs. Néanmoins, cela arrive ponctuellement.

2. Les partenaires matériels

La Mairie de Bayeux n'a pas toujours apporté son aide au Foyer Jacques Cornu car les problématiques des différents publics accueillis créent un sentiment d'insécurité dans la ville. Après un regroupement de manifestants dans la ville de Bayeux, le Foyer Jacques Cornu a pu s'exprimer auprès de la Mairie. Ainsi, la Mairie s'investit à présent dans l'association en proposant des biens matériels tels que des logements et des terrains fonciers.

Cette aide a permis de développer un nouveau projet innovant : Celui de la mixité du foyer à grande échelle grâce à la signature d'un bail jusqu'en 2051, concernant une parcelle de 4 000 m², avec un loyer fixé au montant symbolique d'un euro annuel. Calvados habitat va y construire les locaux destinés à accueillir le nouveau foyer.

Avec ces 2 partenaires : Mairie et Calvados Habitat, l'intérêt est triple, pour l'association :

- Travailler avec un bailleur social au lieu de propriétaire privé,
- Profiter des bâtiments aux dernières normes écologiques conçus en collaboration avec l'architecte de Calvados HABITAT,
- Mise à disposition d'un terrain pour la construction par la Mairie.

Calvados HABITAT met aussi à disposition, des logements à destination des résidents Jacques Cornu dans le cadre du service logement.

Ce projet est regardé avec grand intérêt pour la construction et sur son mode de fonctionnement à grande échelle : la mutualisation des coûts.

Cette mutualisation des coûts a débuté lors de la fermeture du Foyer d'extrême urgence en 2012. L'association travaille avec un minimum de personnel, principalement avec des travailleurs sociaux et des veilleurs de nuit, mais il n'y a pas de personnel pour les repas ou pour le ménage.

Le fait de minimiser les coûts de fonctionnement permettra à l'association Jacques CORNU de pérenniser son modèle.

3. Dépenses du Foyer Jacques Cornu : ciblées sur 2 points

Les deux dépenses majeures présentent dans la structure sont :

- les salaires des travailleurs au sein du foyer,
- les loyers des logements et des bâtiments du Foyer Jacques CORNU

B. Communication de l'Association : restreinte volontairement

Le Foyer Jacques Cornu a fait le choix de faire peu de communication externe. Seuls quelques articles ont été édités dans la presse, mais ceux-ci n'étaient pas toujours élogieux du fait de la crainte du foyer par la population.

La raison du peu de communication étant due au fait de la présence dans le foyer, de femmes victimes de violences conjugales. Dans un but de discrétion et de sécurité, la structure communique exclusivement avec des partenaires tels que les politiques locales et départementales. L'association se fait connaître aux usagers grâce au listing des associations de la région et au bouche à oreille.

Le Président de l'association promeut auprès d'elles leurs activités pour obtenir des subventions. La seule difficulté lors de ces rencontres reste le courant politique et les perceptions de personnes qui peuvent désapprouver ces accompagnements.

L'association reste toutefois répertoriée sur le site de Veille Sociale 14 qui réfère toutes les structures de lutte contre l'exclusion.

C. Les limites de l'association : freins pouvant être discutés

Le budget est une problématique dans toutes les structures sociales car les subventions tendent à diminuer. Des stratégies doivent donc être pensées pour conserver un équilibre financier et une continuité pérenne d'où la mutualisation des coûts du foyer.

L'autre limite du projet est effectivement le travail à grande échelle d'un foyer mixte. Monsieur de GOUVILLE et Madame MONTEIL ont réussi le pari à petite échelle et réitèrent le pari à grande échelle ; tout en étant conscients que de nouvelles problématiques se poseront sans doute à eux.

Dernière limite, le foyer va accroître sa capacité d'accueil et il n'y aura, toutefois, pas de subventions supplémentaires par l'Etat.

Par conséquent, la vigilance sera qu'accrue et tous les acteurs du nouveau projet devront se trouver d'autres partenaires afin de consolider le budget. De ce dernier point dépend la stabilité et la pérennité du projet foyer mixte.

IV. LE FOYER JACQUES CORNU ET LES VALEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

A. Le Foyer Jacques CORNU : Une association d'utilité sociale

Une association est dite d'utilité sociale, si elle est « utile à la société » mais pas seulement. Il faut qu'elle réponde à un certain nombre de critères. Il faut, tout d'abord, qu'elle ait un but non lucratif, c'est-à-dire qu'elle applique une gestion désintéressée de l'activité associative. Le but n'étant pas de faire du profit mais de fournir une aide à une population qui en a besoin. Il faut aussi qu'elle réponde à un besoin réel, tout en menant des actions qui restent néanmoins réalisables en fonctions de la situation socio-économique de la population ciblée.

De plus, le prix des produits proposés doit être inférieur au prix du marché et la publicité ne doit pas être un outil de promotion (sauf dans le cas d'appel au don) mais elle doit plutôt avoir pour but d'informer de l'existence de l'association.

Enfin, selon J.GADREY, en 2003, une association d'utilité sociale contribue, ou se veut de contribuer, solidairement à renforcer la cohésion sociale en réduisant les inégalités économiques et sociales et d'améliorer la sociabilité chez les individus et les conditions collectives du développement humain durable.

L'association Jacques CORNU est bien considérée d'utilité sociale selon le tableau des critères d'utilités sociales transversaux de l'ESS d'Hélène DUCLOS :

COHÉSION SOCIALE	DÉVELOPPEMENT LOCAL	CHANGEMENT SOCIÉTAL
<ul style="list-style-type: none">• Lien social• Égalité des chances• Ouverture et diversité culturelle• Solidarité envers les personnes en difficulté	<ul style="list-style-type: none">• Démocratie participative• Emploi/ activité• Équité territoriale	<ul style="list-style-type: none">• Innovation• Promotion d'un mode de développement solidaire et équitable

- Elle participe à égaliser et développer des capacités chez les individus :
 - En menant des actions vers un public défavorisé
 - En réduisant les inégalités sociales
 - En aidant à la réinsertion professionnelle
 - En réduisant les inégalités entre hommes et femmes
 - En modulant les tarifs des services proposés
 - En donnant un droit au logement

- Elle s'inscrit dans un principe de solidarité internationale et de développement humain :
 - En menant des actions pour le développement et la lutte contre la pauvreté
 - En défendant les droits de l'homme

- Elle aide à renforcer ou à créer du lien social :
 - En créant des liens sociaux via des activités collectives et grâce à l'idée de mixité
 - En permettant l'entraide, les échanges locaux de services
 - En ayant un impact positif sur le capital social, les enfants étant acceptés, le lien avec leur mère reste intact et des couples se sont formés par le biais de l'association

- Elle est innovante :
 - En répondant à des besoins non-couverts ou de manière différente
 - De manière institutionnelle et organisationnelle en mutualisant des coûts

- Elle comprend des professionnels du social :
 - Éducateurs spécialisés.

- Elle émet un désintéret financier et l'ensemble de l'équipe donne de leur personne pour sa pérennité :
 - En étant non-lucrative : elle n'a pas pour volonté de faire du bénéfice
 - En participant à une gestion désintéressée : une direction très impliquée et sensibilisée
 - En faisant intervenir des bénévoles : des intervenants extérieurs montent des activités éducatives avec l'aide des éducateurs spécialisés

Le Foyer Jacques CORNU est donc une association d'utilité sociale car ses actions répondent principalement au grand critère de la cohésion sociale. De plus, il tend à participer au changement sociétal depuis peu.

B. Le Foyer Jacques CORNU : Acteur de cohésion social

	LIEN SOCIAL	<ul style="list-style-type: none"> • La structure renforce le lien entre les personnes. En effet, elle est basée sur un principe de vie en collectivité où sont proposées des activités de groupe. Les résidents sont donc amenés à se côtoyer. Les personnes qui ont tendance à s'isoler se verront dans l'obligation de participer aux repas collectivement et aux activités. • Le foyer accepte la présence d'enfants. En apportant un logement aux femmes avec enfants, cela permet aux mères d'être plus proches de leurs enfants et empêche ainsi le placement.
	EGALITE DES CHANCES	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte la situation des résidents qui rencontrent des difficultés : <ul style="list-style-type: none"> - Situation sociale : personnes isolées - Economique : personnes dans l'impossibilité de payer un loyer - Personnelle : femmes battues • Ecoute attentive des résidents : l'association tend la main sans émettre de jugement • Une association qui sait être discrète pour préserver les personnes • La structure tente de réinsérer les personnes dans le monde du travail. Elle leur donne un socle solide pour reconstruire leur vie en les valorisant, leur réapprenant à dialoguer avec autrui et à interagir au sein du groupe. Ainsi, avec cet accompagnement qui les relance dans une vie sociale « normale », elles ont les clés en main pour conserver un certain équilibre.
	OUVERTURES ET DIVERSITÉS CULTURELLES	<ul style="list-style-type: none"> • La structure favorise l'ouverture et la diversité, elle accepte toute personne venant sonner à la porte : hommes, femmes avec ou sans enfants, sans-papiers, de toute nationalité tant qu'ils respectent l'ensemble des règles de vie communautaire. • Grâce aux ateliers, les individus sont libres de profiter d'une transmission de connaissances.
	SOLIDARITE ENVERS LES PERSONNES EN DIFFICULTE	<ul style="list-style-type: none"> • L'implication des salariés dans l'association est la base du projet. • Un suivi personnalisé permet une prise en compte des personnes en globalité. On tente de comprendre son parcours, sa personnalité avant d'essayer de trouver des solutions. • Au niveau économique, l'association loue des appartements à des agences afin de les sous louer moins cher. Elle ne fait pas de bénéfices avec la sous-location. Il revient aux résidents.

C. Le Foyer Jacques CORNU : Acteur de changement sociétal

	L'INNOVATION	<ul style="list-style-type: none">• La mutualisation des pôles dans un seul et même foyer, le regroupement de plusieurs générations, plusieurs cultures est une innovation en soi. Le cadre est très réglementé et surveillé.• Ce système est innovant : en général, hommes, femmes et mineurs sont séparés.<ul style="list-style-type: none">- Conséquence: ils occupent davantage d'espace sur le territoire, ils fonctionnent avec plus de subventions de la part des fonds publics.- La mutualisation permettrait de faire des économies aux fonds publics.
	PROMOTION D'UN DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET EQUITABLE	<ul style="list-style-type: none">• L'engagement des individus dans un mode de vie collectif permet l'ouverture vers les autres. Du point de vue du sentiment d'appartenance à un groupe, cela permet :<ul style="list-style-type: none">- le partage par le biais des repas et des activités- un « retour d'apprentissage » de règles de vie• La fierté du foyer émane de :<ul style="list-style-type: none">- L'aide qu'elle peut apporter aux personnes momentanément sans abris.- Son fonctionnement atypique- Sa mixité- Sa mutualisation des coûts

CONCLUSION

Cette présentation nous a permis de découvrir une structure très peu connue par l'ensemble de notre groupe. Nous avons pu être témoin d'une forme de générosité ancrée au sein de la structure et qui gagnerait à être mieux connue et reconnue.

Lors de nos différents entretiens avec les responsables du Foyer, nous avons pris conscience du fonctionnement de cette structure et des difficultés auxquelles elle est confrontée.

La structure et ses représentants n'en perdent pas moins leur motivation puisqu'ils continuent à se projeter dans l'avenir en se donnant de nouveaux challenges : par exemple, pour l'année 2015, la construction du nouveau foyer d'urgence sur un seul et unique site.

Grâce à sa volonté de mutualiser et de créer un foyer mixte, l'association devient innovante parmi les associations d'aide aux plus démunis. Elle pourrait devenir un modèle si elle arrive à prouver que son fonctionnement est possible à grande échelle.

La loi du 31 Juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire¹⁵ pourrait apporter des solutions complémentaires pour la pérennité du Foyer. La mesure en faveur des associations non soumises à l'impôt sur les sociétés pourrait être applicable à la structure Jacques CORNU. Cela se traduirait par une baisse du montant de leur taxe sur les salaires de 6 000 à 20 000 euros.

Pour conclure, le Foyer Jacques CORNU entre bien dans le cadre des associations porteuses de l'économie sociale et solidaire et de l'« utilité sociale ».

¹⁵ Source internet : www.legifrance.gouv.fr

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

- Référentiel d'identification et de mesure de l'utilité sociale générée par les structures de l'ESS
www.ceslr.org
- Utilité sociale : *docs.eclm.fr/pdf.../AssociationsCitoyennesPourDemain-UtiliteSociale.pdf*
- Focus – Mesurer l'utilité sociale des associations par Sandrine Dauphin / www.cairn.info
- Loi de l'ESS : <http://www.economie.gouv.fr/association-abattement-taxe-salaires>
- Texte de loi 31 juillet 2014 : www.legifrance.gouv.fr

QUESTIONNAIRE

I) Présentation de la structure

Origine

Par qui a-t-elle été créée ?

Depuis quand a-t-elle été créée ?

Pourquoi avoir créée cette association ?

Quel est le secteur géographique et pourquoi ?

Enjeux de la structure

Quel est le but de l'association ?

Quels sont les objectifs ?

Quels ont été vos projets mis en œuvre et vos projets d'avenir ?

Missions

En dehors de l'accueil des SDF, y a-t-il d'autres activités ?

Quels sont les différents accompagnements auprès des SDF ?

La prise en charge du SDF est-elle globale ?

Quelle est l'organisation des journées des SDF ? Sont-ils présents sur le site ?

Proposez-vous des activités / formations aux SDF ?

Quelle est l'implication des SDF au sein du foyer ?

Organisation, statuts, gouvernance

Quels sont les statuts de l'association ? (but lucratif, non lucratif)

Faites-vous partie d'une entité nationale ?

Quel est votre impact (local, régional ou national) ? (Ancrage territorial)

Combien êtes-vous en tant qu'aidants dans le foyer ?

Comment est réparti le travail ? Salariés, bénévoles (organigramme)

Quel type de professionnels est présent au sein de l'association ?

Bénévoles

Quels est le profil de vos bénévoles ?

Quelle est leur implication dans l'association ?

Public accueilli

Quel public accueillez-vous ? Age, problématiques, répartition sexe,

Avez-vous des conditions d'admission pour accueillir un SDF ?

Les admissions sont-elles sur du long terme et/ou court terme ? Combien de temps en moyenne restent-ils ?

Combien de personnes accueillez-vous par an en moyenne ?

Quelle est votre capacité d'accueil ?

II) Valeurs de l'association

Valeurs, utilité sociale

Quelles sont les valeurs de votre association ? Quelles sont les valeurs transmises aux SDF ?

Y a-t-il eu une évolution entre les valeurs d'origine et les valeurs actuelles ?

Qu'est-ce que cela apporte aux bénéficiaires ?

Vous inscrivez-vous dans un processus de développement durable dans votre foyer ?

Valeurs de l'économie sociale et solidaire

Pour vous, en quoi l'association fait-elle partie de l'économie sociale et solidaire ?

III) Parties prenantes du projet: relations dynamiques et partenariales

Partenariat

Quels sont vos partenaires ? De quel type sont-ils ?

Travaillez-vous en collaboration avec d'autres organismes sur les problématiques des SDF ?

Financement

Avez-vous des fonds propres ?

Quels sont vos financeurs ? A quelle hauteur s'investit chaque financeur au sein du foyer ?

Modèle économique

Quelles sont vos ressources ?

Quelles sont vos dépenses majeures ?

IV) Communication extérieure

Utilisez-vous les médias pour faire connaître l'association et développer les dons ? Si oui, lesquels ?

V) Limites

Quelles sont vos problématiques ?

Quelles sont les limites de l'association ?

SYNTHESE DE L'ENTRETIEN

1) PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

ORIGINE

Elle a été créée le 24 décembre 1994, à la suite du décès du Père Cornu qui s'occupait des « clochards » comme on les nommait à l'époque.

« Ces clochards » ont voulu se recueillir sur le cercueil du prêtre Jacques CORNU à la cathédrale de Bayeux et ils se sont fait expulser par la sacristine car ils n'avaient pas de tenue, « aspect » correcte pour être dans l'église.

Mr de GOUVILLE était présent à la sortie de la cathédrale et vu ce groupe de clochards en colère. Il leur a demandé quel était le problème et ils ont raconté les tenants et les aboutissants de l'histoire. Ils ont pu aller se recueillir grâce à son intervention.

Ces personnes souhaitaient aller à l'inhumation du prêtre pour le remercier. Mr de GOUVILLE leur a dit qu'ils ne pouvaient pas aller « comme cela » et donc leur a donné rendez-vous le lendemain proche de la rivière « L'Aure », qui traverse le centre de Bayeux, afin de leur fournir des vêtements propres. Cette rivière était l'endroit où ils se lavaient habituellement.

Ils ont fait la mendicité toute la matinée afin de pouvoir offrir une plante au père Cornu. Ils purent assister à l'inhumation du Père Cornu.

Mr de GOUVILLE a pris en main l'association car pour lui, il était inconcevable de laisser ces personnes sans aide, il a pu ouvrir l'association avec les moyens du bord, rudimentaires avec uniquement des bénévoles.

Avant 1994, il n'y avait aucune structure sur Bayeux, ni dans le Bessin pour accueillir les plus démunis, les clochards vivaient dans les conditions très difficiles soit 14 personnes.

Cette création a été compliquée à gérer :

SDF a une typologie de marginal alors que le Foyer Jacques Cornu accueille des personnes qui ont une problématique de logement suite à un accident de la vie : femme victime de violence conjugale, un jeune qui se retrouve sans logement suite à un conflit avec ses parents, des sans-papiers, des personnes exclues de leur logement suite à des impayés... C'est pourquoi, Mme MONTEIL parle de résidents et non de SDF qui a une connotation lourde.

ENJEUX

C'est un foyer mixte : une nouveauté dans ce domaine donc projet regardé à la loupe car il y a une mutualisation des coûts (à l'heure actuelle où il y a une coupe franche dans les subventions) et un certain apaisement dans le foyer : il y a un équilibre.

Le seul endroit où il y a une séparation des hommes et femmes, c'est la prison et l'objectif est de redonner un sens à la vraie vie.

La question était de savoir s'il était possible de mélanger les hommes avec des femmes notamment celles qui ont subi des violences conjugales ?

Le test a été concluant d'où la création d'un ensemble où on regroupe les différentes structures avec tous les résidents.

FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

- Foyer d'accueil d'urgence pour Homme et Femme avec ou sans enfants

La capacité d'accueil est de 43 places mais est souvent dépassée car il ne sépare pas les enfants de leur mère. Actuellement, il y a 51 personnes dont 21 enfants.

Dans chaque chambre, il y a 2 résidents sauf pour les femmes avec enfants. C'est un accueil inconditionnel. 7 travailleurs sociaux sont présents dont 2 CDD ; 4 veilleurs de nuits. Les professionnels sont éducateurs spécialisés.

La durée de séjour varie de 6 MOIS à 1 an.

- 7 appartements Relais conventionnés A.L.T

L'accompagnement social dure 6 mois puis un accompagnement est effectué dans un logement locatif mais avec un bail au nom du résident et non plus au nom de l'association

- Maison relais :

Elle dispose de 10 places et de 6 studios en 2014.

L'accueil est pour des hommes ou femmes seules. Ce logement est attribué uniquement pour des personnes isolées et ils le quittent quand ils le souhaitent et dès lors qu'ils auront réussi à retisser des liens avec l'extérieur. Un travailleur social du foyer d'urgence travaille en alternance.

- Un foyer d'extrême urgence a été fermé en 2012

Il y a eu une suppression de 9 places pour les résidents et une suppression de poste au sein des éducateurs.

Prise en charge du résident : Il y a une charte de bonne conduite qui est remise et doit être respectée si ce n'est pas le cas il y aura une rupture au contrat de séjour (Loi Janvier 2002).

Il y a un conseil de vie sociale qui permet de donner la parole aux résidents et il y a un changement environ toutes les 12 semaines, ce qui permet d'avoir un investissement des résidents dans le fonctionnement du logement. En dehors de cela les résidents ne rendent pas de service ou ne s'impliquent pas autrement car cela pourrait être considéré par les autres résidents comme « un avantage » et il est surtout difficile de recadrer le résident (on fait l'expérience avec un résident)

Ils travaillent aussi quand cela est nécessaire avec l'hôpital psychiatrique de Bayeux lorsque certains résidents présentent des troubles (consultations CMP en urgence si besoin, ils sont accompagnés dans certains cas)

MISSIONS

L'objectif premier est de recueillir les personnes démunies qui « sonnent » à leur grille est de proposer un logement ou chambre et le couvert. Après 3 ou 4 jours, le résident a un entretien et signe un contrat de

séjour (loi Janvier 2002) avec la remise de la charte du foyer. Le but étant de monter un projet de travail, d'hébergement, d'insertion.

Des ateliers éducatifs sont mis en place afin qu'ils puissent se réinsérer dans la « vraie vie et dans le monde du travail ». Des interventions de personnes extérieures sont parfois effectuées mais elles sont toujours sous la tutelle d'un éducateur pour canaliser les résidents. Le foyer propose des activités ludiques telles que la piscine, la salle de sport, le cinéma.

Elles sont sur la base du volontariat mais peuvent être obligatoires lorsque le résident s'isole notamment.

Il n'y a pas de formation proposée mais les résidents travaillent en étroite collaboration avec l'Institut du Travail Social (IRTS) et le Groupement d'Etablissements (GRETA) d'où l'intérêt des ateliers (évaluations des capacités de réinsertion des résidents par exemple)

Ils sont en étroite collaboration avec le service des suivis judiciaires le Service Pénitencier d'Insertion et de Probation (SPIP) car ils peuvent accueillir des personnes et notamment des hommes qui ont été mêlés à des mœurs.

Pour les femmes qui ont des enfants, les enfants en âge d'être scolarisé sont inscrits dans une école de Bayeux, pour ceux qui ne le sont pas, ils restent avec leur mère. Si celles-ci travaillent, en aucun cas, les enfants sont gardés par les éducateurs ou par une tiers personne : elles doivent s'organiser comme dans la vraie vie (garderie, nourrice, crèche). Une autre mission concerne le retour vers la vraie vie.

Cela passe par différents champs :

Le foyer n'est pas gratuit, les résidents participent aux charges et payent un loyer comme dans la vraie vie afin de les responsabiliser.

Il y a une catégorie de résidents qui ne peuvent pas payer leur loyer comme les jeunes d'entre 18 et 25 ans, qui ne touchent pas le RSA. L'objectif de l'accompagnement est donc tourné vers l'insertion par le travail dans ces cas-là. Les « sans- papiers » (les déboutés, OQFT: les expulsés) posent une autre problématique, celle de la durée du séjour car il est très difficile de les mettre dehors tant que l'on n'a pas réglé le problème de papier et donc un problème de place dans le temps ;

ORGANISATION, STATUTS, GOUVERNANCE

C'est une association de loi 1901 à but non lucratif, reconnue d'utilité publique. Elle ne fait pas partie d'une entité nationale mais fait partie de la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS). Comme c'est une association il y a : un bureau composé d'un Président : Mr DE-GOUVILLE fondateur de l'association, un vice-président, un trésorier et quelques membres en plus.

Mr DE-GOUVILLE joue un rôle important notamment sur l'aspect politique, c'est lui qui gère les négociations à la sous- Préfecture, à la Mairie, Préfecture et non Mme MONTEUIL qui est la directrice du Foyer : elle joue avec les missions extérieurs : GRETA, CPAM

C'est un ancrage local mais ponctuellement il peut avoir une action nationale lorsqu'un cas le nécessite. Par exemple, une femme habitant le Sud de la France qui devait quitter sa région afin de la mettre en protection dans une autre région peut être accueillie dans notre foyer. C'est la seule association de ce type dans le BESSIN.

ORGANISATION D'UNE JOURNEE

Il y a des passages obligatoires dans le Foyer :

- Etre là à la distribution des repas le matin de 8H00 à 8H30 au-delà le repas n'est pas servi cela évite des dérives par la suite
- Même chose le soir : de 18H à 18H30
- Des ateliers peuvent être obligatoires qu'ainsi la prise des repas dans la salle collective si l'éducateur ressent la nécessité de le faire auprès du résident sachant qu'ils prennent leur repas dans leur « studio »
- Les horaires du soir : à partir de 20h30, les grilles sont fermées jusqu'à 7h du matin
- En dehors, les résidents sont libres de leur mouvement

BENEVOLES

Il y a très peu de bénévoles voir pas du tout : manque d'élan

Quand il y en a : ils interviennent sur un savoir par exemple sur des ateliers ils donnent des séances d'aquarelle, de tricot....

PUBLIC ACCUEILLI

La moyenne d'âge est de 34 ans et elle varie de 18 ans à 62 ans. Ce sont des hommes, femmes avec ou sans enfant (s).

Les Accueillis sont au nombre de 250 personnes par an et sur une durée maximale d'un an dans le foyer d'urgence. Les séjours peuvent être de très courte durée (1 nuit) mais la moyenne est de 6 mois : il y a beaucoup de turn-over

Aucune condition d'admission n'est requise. Le Foyer accueille toutes personnes qui ont un besoin urgent de se reloger quelques soient les raisons de leur exclusion.

VALEURS DE L'ASSOCIATION

Elles sont fondées sur :

- la convivialité,
- l'accueil positif des résidents (doit être réussi afin de mettre les bonnes conditions de séjour)
- Écoute, Empathie
- Rendre sa dignité aux résidents
- Etre débrouillard (point de vue économie)
- Chaque éducateur doit être un éducateur responsable et être impliqué

Les valeurs n'ont pas changé depuis la création de l'association et la direction du Foyer et le président de l'association veille à ce socle.

2) VALEURS TRANSMISES AUX RÉSIDENTS

- Le respect des autres et garder une dignité de soi

Pour les résidents, l'association apporte une sécurité, un moment de repos et permet de les remettre dans la vraie vie en utilisant tous les organismes extérieurs qui peuvent les aider.

Il y a une certaine difficulté lorsqu'ils partent : il y a un lien qui s'est créé entre le personnel du Foyer et les résidents.

Après leur départ, il y a toujours, à tout moment un signe de la part des résidents : un coup de téléphone, une visite.....

Lors de leur séjour, notamment pour ceux qui sont là depuis un petit moment, ils ont une « sensibilisation » sur le tri des déchets par un organisme de retraitement.

3) PARTIES PRENANTES DU PROJET: RELATIONS DYNAMIQUES ET PARTENARIALES

Les partenaires se déclinent :

- DDCS à la hauteur de 80% du budget
- Conseil Général : 15% mais concerne uniquement les Femmes enceintes + Femmes avec enfants de moins de 3 ans
- Mairie de Bayeux : apport de biens matériels tels que des logements ou terrain foncier
- Calvados HABITAT : mise à disposition de logement dans le cadre du service logement
- Les résidents : ils payent un loyer pour l'utilisation du logement
- CAF : allocation logement temporaire

MODÈLE ÉCONOMIQUE

Dépenses Majeurs :

- Les salaires des travailleurs au sein du Foyer
- Loyers

Quelles sont leurs ressources ?

- Subventions des différents organismes :
 - DDCS
 - Conseil Général (sous certaines conditions cf ci-dessus)
 - CAF
 - Ponctuellement des dons de personnes privées
 - Les loyers des Résidents

4) COMMUNICATION DE L'ASSOCIATION

Ils ne font pas communication de type presse et c'est un choix !....car dans le foyer il y a des femmes qui ont fui les violences conjugales et il faut faire le moins de presse possible pour éviter de les faire repérer. C'est une question de sécurité. De plus, à chaque fois qu'il y a eu des articles de presse ce n'était jamais élogieux alors qu'il y a un boulot monstre et l'association a été reconnue comme utilité publique. L'association est sur le site de la VEILLE 14.

Le Président communique auprès des politiques locales, départementales afin de faire montrer leur activité, d'obtenir des budgets.....Cette partie de communication est très délicate selon le courant politique et les perceptions de personnes.

5) LES LIMITES

- Le budget : les subventions tendent à diminuer et il faut donc user des bonnes stratégies pour conserver un budget correct. D'où le projet de mixité dans le Foyer qui va être mis à plus grande échelle à très court thème avec une mutualisation des coûts.

Ils sont regardés à la loupe sur le projet qui est très innovateur et expérimental au point de vue département et national.

- Certains profils de personnes :
 - Les patients atteints de troubles psychiatriques importants.
 - Des personnes qui ne peuvent être compatibles avec le foyer notamment quand l'accord SPIP est refusé.